SAINT-THURIAL

MAISON DES JEUNES
FICHE D'INSCRIPTION

Nom et prénom de l'Enfant :

Date de naissance :

Sexe : □ Fille □ Garçon **Taille :**

Adresse :

Code postal : **Commune :**

Téléphone portable de l'ado : **Email de l'ado :**

Etablissement scolaire fréquenté : **Classe :**

Nom et prénom du parent 1 :

Adresse (si différente de l'enfant) :

Code postal : **Commune :**

Tél domicile : **Mobile :**

Email :

Tél professionnel :

Nom et prénom du parent 2 :

Adresse (si différente de l'enfant) :

Code postal : **Commune :**

Tél domicile (si différent) : **Mobile :**

Email :

Tél professionnel :

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LES PARENTS :

Quotient familial :

Si le QF n'est pas transmis, la facturation maximum sera appliquée

N° allocataire CAF :

N° sécurité sociale (couvrant l'enfant) :

Autre régime (MSA…) :

Assurance :

AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné (e) Mme, M.

Responsable légal de Nom : Prénom :

- Déclare l'inscrire à la maison des jeunes de Saint-Thurial et avoir souscrit une assurance extrascolaire.

- L'autorise à participer aux animations de la maison des jeunes avec une adhésion de 5€ à l'année. Les sorties payantes sont à régler sur facture.

- L'autorise à pratiquer les activités sportives et déclare m'être assuré(e) de l'absence de toute contre-indication ;

- L'autorise à se baigner et m'engage à fournir un brevet de natation de 50 m si la réglementation l'oblige,

- Autorise les personnes mandatées par la maison des jeunes à prendre toutes les mesures médicales nécessaires (traitement médical, hospitalisation, opération chirurgicale, etc.) en cas de besoin.

- Déclare décharger la maison des jeunes de toute responsabilité dès la fin de l'activité notamment pour le trajet de retour à domicile, quelle que soit l'heure de fin de cette activité.

- Autorise mon enfant à aller et venir lorsqu'il est au local.

- Autorise les personnes ci-dessous à le (la) prendre en charge en cours ou en fin d'activité :

  NOM : ..... Prénom :

  NOM : ……..... Prénom :

- Accepte la diffusion par la maison des jeunes des images prises lors des activités. Cette autorisation de diffusion vaut aussi pour le Facebook de la mairie et pour les sites internet et articles de presse. Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978). Pour exercer ces droits, adressez-vous à la direction de la maison des jeunes : 07-83-45-18-23 ou jeunesse@stthurial.fr.

- Souhaite faire les recommandations suivantes :

Fait à le

Signature du responsable

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles

cerfa

N° 10008*02

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - **ENFANT**

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON ❑ FILLE ❑

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - **VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - **RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui ❑ non ❑

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants ***(boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)***

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	SCARLATINE
OUI ❑ NON ❑	OUI ❑ NON ❑	OUI ❑ NON ❑	OUI ❑ NON ❑	OUI ❑ NON ❑
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI ❑ NON ❑	OUI ❑ NON ❑	OUI ❑ NON ❑	OUI ❑ NON ❑	

ALLERGIES : ASTHME oui ❑ non ❑ MÉDICAMENTEUSES oui ❑ non ❑

ALIMENTAIRES oui ❑ non ❑ AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

---

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

---

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : ..... BUREAU : .....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,.....responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....

.....

.....

OBSERVATIONS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

REGLEMENT INTERIEUR Service adolescent 11-17 ans

La maison des jeunes est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations et d'expressions favorisant l'émergence de projets (découverte culturelle, sportive, artistique). L'accès se fait sans discrimination. Toute cohabitation doit se faire dans un état d'esprit de respect de l'autre, de neutralité, de laïcité et de tolérance. Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de vie à l'intérieur et aux abords des locaux et lors des activités ainsi que pendant le transport.

Au sein de la maison des jeunes, quelques règles ont été définies comme non négociables :

- La consommation d'alcool et de produits stupéfiants est prohibée

- Tout comportement violent verbal ou physique n'est pas toléré

- Toute attitude qui pourrait interférer avec l'organisation du groupe n'est pas acceptée

- Le respect des autres, de l'équipe, du matériel et de l'environnement est une priorité

Lors de nos différentes animations (sorties et séjours) d'autres règles sont partagées et définies avec les jeunes : règles de vie collective, horaires, fonctionnement…

L'âge est à partir de la 6ième ou de 11 à 17 ans.

Les activités extérieures les mercredis après-midi de 13h45 à 18h (horaires habituels sous réserve de modification selon l'activité), pendant les vacances scolaires aux horaires établis selon l'activité ou la sortie (Stage, activité à la journée, activité à la demi-journée, soirées.) Accueil possible dès midi le mercredi, les jeunes sont récupérés à l'arrêt du bus et chacun amène son repas.

L'adhésion de 5€ permet de profiter de l'ensemble des animations à la maison des jeunes, elle est valable pour l'année civile et par famille. Cependant chaque sortie sera facturée, une participation par jeune inscrit.

GRILLE TARIFAIRE SORTIES A LA JOURNEE				
QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION MINIMUM	HORS COMMUNE MINIMUM	PARTICIPATION MAXIMUM	HORS COMMUNE MAXIMUM
< 700	1 €	1 €	8 €	8 €
de 701 à 1000€	2 €	2 €	10 €	10 €
de 1001 € à 1900 €	3 €	3 €	15 €	15 €
> à 1900 €	4 €	4 €	20 €	20 €

Il est possible de venir deux fois pour découvrir le secteur jeunesse avant de s'inscrire.

Pour toute inscription merci de fournir les pièces suivantes :

o Dossier d'inscription rempli et signé

o Photocopie des vaccins du carnet de santé

o Fiche sanitaire remplie et signée

o Attestation d'assurance EXTRA SCOLAIRE et responsabilité civile

o L'attestation de la CAF ou de la MSA

o L'attestation de la sécurité sociale

o Pour les séjours : et attestation mutuelle, certificat médical attestant la non contre-indication à la vie en collectivité et à la pratique sportive.

Le dossier est validé lorsque toutes les pièces sont présentes au dossier, nous ne prendrons pas les enfants en sortie si ce n'est pas le cas.

Le programme parait par période de mercredis et de vacances.

Les jeunes peuvent se préinscrire mais l'inscription définitive est prise en compte pour les sorties à la suite de la confirmation des parents, elle est ensuite validée. Les inscriptions peuvent se faire par mail et téléphone :

jeunesse@stthurial.fr La Responsable jeunesse au 07 83 45 18 23

Le paiement est effectué à réception de la facture et il est dû dès lors que le jeune participe à une sortie, s'il n'a pas prévenu de son absence au moins 48h à l'avance sauf pour raison médicale et sur présentation d'un justificatif.

La responsable jeunesse est diplômée et compétente pour encadrer les jeunes. Sa responsabilité est engagée dès que le jeune est accueilli pour l'activité, dans la tranche horaire indiquée sur le programme d'activités. Le jeune doit suivre les recommandations. Toute dégradation volontaire ou intentionnelle sera réparée à la charge du responsable de l'enfant. Une réparation pédagogique menée par l'enfant lui-même pourra être envisagée.

L'assurance EXTRA SCOLAIRE et RESPONSABILITE CIVILE est obligatoire pour la participation aux activités, il faudra fournir l'attestation.

La mairie a souscrit une assurance chez GROUPAMA pour couvrir les locaux et une assurance SMACL pour ses activités.

Les violences physiques, morales, jeux dangereux et mise en danger de la vie d'autrui sont strictement interdits. Il est interdit d'être en possession de tout objet pouvant être dangereux pour soi ou pour autrui. Le téléphone portable est interdit pendant les activités (sauf si l'activité nécessite son utilisation) Les règles de vie sont régulièrement discutées avec les jeunes et affichées dans les locaux. Chaque jeune s'engage à respecter ce règlement. Pour tout renseignement, réclamations ou autre information, contacter la responsable jeunesse.

« Je confirme avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et en accepte les termes. »

Fait à le

Les parents ou Responsables légaux Le jeune La responsable jeunesse